



## Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale  
1<sup>er</sup> février 2022  
Français  
Original : anglais

---

### Conférence des Parties

Comité de la science et de la technologie

Quinzième session

Abidjan (Côte d'Ivoire), 11-13 mai 2022

Point 1 a) de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

## Ordre du jour provisoire annoté

### Note du secrétariat

## I. Ordre du jour provisoire

1. Questions d'organisation :
  - a) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux ;
  - b) Élection des membres du Bureau autres que le Président du Comité de la science et de la technologie.
2. Questions découlant du programme de travail de l'Interface science-politique pour l'exercice biennal 2020-2021 :
  - a) Données scientifiques sur la contribution potentielle de la planification intégrée de l'utilisation des terres et la gestion intégrée des paysages à un changement positif et porteur de transformation, à la réalisation de la neutralité en matière de dégradation des terres et à la solution des problèmes de désertification, de dégradation des terres et de sécheresse ;
  - b) Données scientifiques sur les méthodes d'évaluation et de suivi de la résilience des populations et des écosystèmes vulnérables face à la sécheresse ;
  - c) Activités de coordination de l'Interface science-politique avec d'autres groupes et organes scientifiques intergouvernementaux.
3. Interface entre science et politique, et partage de connaissances :
  - a) Interface science-politique, diffusion et accessibilité des meilleures pratiques et Pôle de connaissances de la Convention ;
  - b) Programme de travail de l'Interface science-politique pour l'exercice biennal 2022-2023 ;
  - c) Informations sur les modalités de présentation de rapports concernant le Cadre stratégique de la Convention (2018-2030).
4. Questions de procédure : Programme de travail de la seizième session du Comité de la science et de la technologie.
5. Adoption du rapport du Comité de la science et de la technologie.



## II. Annotations

### *Dates et lieu de la session*

1. Le paragraphe 1 de l'article 24 de la Convention dispose que le Comité de la science et de la technologie (CST) se réunit à l'occasion des sessions ordinaires de la Conférence des Parties (COP). Le CST tiendra donc sa quinzième session à Abidjan (Côte d'Ivoire), pendant la quinzième session de la COP. Il est prévu que le CST se réunisse le 11 mai 2022 dans l'après-midi, puis du 12 au 13 mai 2022.

### *Participants*

2. Aux termes du paragraphe 1 de l'article 24 de la Convention, le CST est un organe pluridisciplinaire ouvert à la participation de toutes les Parties. Conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 22 de la Convention, il est prévu que les séances qui se tiendront à l'occasion de la quinzième session du Comité soient ouvertes aux observateurs selon les modalités fixées dans le règlement intérieur.

### *Documentation*

3. En conséquence, les documents officiels d'avant-session seront affichés sur le site Web de la Convention sur la lutte contre la désertification à l'adresse : <https://www.unccd.int/official-documents>.

### *Ouverture de la session*

4. La quinzième session du CST sera ouverte par le Président du Comité élu à la quatorzième session de la COP<sup>1</sup>. Conformément au paragraphe 1 de la décision 25/COP.10, qui a modifié l'article 22 du règlement intérieur (figurant dans la décision 1/COP.1), le Président de la seizième session du CST sera élu à la dernière séance de la COP et prendra ses fonctions immédiatement.

## 1. Questions d'organisation

### a) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

5. *Rappel* : Conformément à la décision 21/COP.14 et aux autres décisions pertinentes, le secrétariat a établi, en concertation avec le Président du Comité, un ordre du jour provisoire pour la session du Comité. Un calendrier provisoire des travaux de la session figure en annexe.

### *Objet de la session*

6. Conformément au paragraphe 1 de l'article 24 de la Convention, le CST doit fournir à la COP des informations et des avis sur des questions scientifiques et technologiques relatives à la lutte contre la désertification et à l'atténuation des effets de la sécheresse.

7. Comme suite à la mise en place de l'Interface science-politique (ISP), créée par la décision 23/COP.11 et dont le mandat a été prorogé dans les décisions 19/COP.12 et 19/COP.13, et conformément à la décision 21/COP.14, la présente session portera notamment sur les objectifs et les activités de coordination énoncés dans le programme de travail de l'Interface pour l'exercice biennal 2020-2021. Elle sera organisée de manière à favoriser un dialogue thématique entre les Parties et l'Interface au sujet des incidences des résultats scientifiques sur le processus décisionnel et à permettre la formulation de recommandations pratiques concises. L'organisation des travaux de la session vise à faciliter les activités correspondantes en vue d'élaborer des projets de décision, s'il y a lieu, pour examen et, selon qu'il conviendra, adoption par la COP.

---

<sup>1</sup> ICCD/COP(14)/23, par. 12.

*Organisation des travaux*

8. Le CST souhaitera peut-être envisager le scénario suivant : le Président du Comité ouvrira la session le 11 mai 2022, puis proposera d'adopter l'ordre du jour et l'organisation des travaux. Les points 2 à 4 de l'ordre du jour seront ensuite examinés.

9. Dans sa décision 32/COP.14, la COP a chargé le secrétariat de faire distribuer dans toutes les langues officielles, au moins six semaines avant la quinzième session de la COP, un document récapitulatif regroupant tous les projets de décision établis à l'intention des Parties pour examen à la session. En conséquence, il est proposé de créer un groupe de contact du CST pour entamer les discussions et poursuivre les négociations sur la base du document publié sous la cote ICCD/COP(15)/CST/8, qui comprend tous les projets de décision de fond proposés par le secrétariat.

10. Au cours de la séance de clôture qu'il tiendra le 13 mai 2022 et à l'issue de l'examen des questions de fond et de procédure inscrites à l'ordre du jour, le CST adoptera son rapport, y compris, s'il y a lieu, les projets de décision à présenter à la COP pour examen et, selon qu'il conviendra, adoption. Enfin, le Président du CST proposera de procéder à l'élection des autres membres du Bureau.

*Horaire des séances*

11. Le calendrier provisoire des travaux a été établi de manière à utiliser au mieux les installations et services disponibles pendant les heures normales de travail. Compte tenu des horaires de travail de la COP et pour éviter les dépenses occasionnées par les heures supplémentaires, les travaux du Comité se dérouleront normalement entre 10 et 13 heures et entre 15 et 18 heures. Aucune disposition n'a été prise pour tenir simultanément, à un moment quelconque, plus de deux réunions de la COP et de ses organes subsidiaires bénéficiant de services d'interprétation.

12. *Mesure à prendre* : Le CST sera invité à adopter son ordre du jour et son programme de travail pour la session.

ICCD/COP(15)/CST/1 – Ordre du jour provisoire annoté. Note du secrétariat
---------------------------------------------------------------------------

**b) Élection des membres du Bureau autres que le Président du Comité de la science et de la technologie**

13. *Rappel* : Paragraphe 2 de la décision 25/COP.10, qui a modifié l'article 31 du règlement intérieur (figurant dans la décision 1/COP.1).

14. *Mesure à prendre* : Le Président proposera de procéder à l'élection des membres du Bureau à la dernière séance de la quinzième session du CST. Les Vice-Présidents élus, dont l'un agira en qualité de Rapporteur, prendront leurs fonctions immédiatement.

**2. Questions découlant du programme de travail de l'Interface science-politique pour l'exercice biennal 2020-2021**

15. *Rappel* : À sa quatorzième session, la COP a adopté le programme de travail de l'Interface science-politique pour l'exercice biennal 2020-2021 annexé à la décision 18/COP.14. Ce programme comportait deux objectifs principaux et sept activités de coordination.

16. Dans la même décision, la COP a demandé à l'Interface de présenter à la quinzième session du CST 15 rapports de synthèse, assortis de recommandations pratiques, sur chaque objectif figurant dans le programme de travail de l'Interface, ainsi que sur les activités de coordination menées au cours de l'exercice biennal 2020-2021.

a) **Données scientifiques sur la contribution potentielle de la planification intégrée de l'utilisation des terres et la gestion intégrée des paysages à un changement positif et porteur de transformation, à la réalisation de la neutralité en matière de dégradation des terres et à la solution des problèmes de désertification, de dégradation des terres et de sécheresse**

17. *Rappel* : L'objectif 1 du programme de travail de l'Interface science-politique était de fournir des données scientifiques sur la contribution potentielle de la planification intégrée de l'utilisation des terres et la gestion intégrée des paysages à un changement positif et porteur de transformation, à la réalisation de la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) et à la solution des problèmes de désertification, de dégradation des terres et de sécheresse (DDTS).

18. L'Interface a procédé à deux évaluations thématiques en collaboration avec des scientifiques chargés de réaliser ces travaux sous sa supervision. Sur la base de cette évaluation, elle a établi un rapport technique intitulé « The Contribution of Integrated Land Use Planning and Integrated Landscape Management to Implementing Land Degradation Neutrality: Entry Points and Support Tools ». Elle a également supervisé une démonstration de la façon dont la NDT pouvait être intégrée dans des outils libres servant à l'analyse de l'utilisation des terres et des arbitrages, au moyen d'un concours international d'innovation technologique organisé dans le cadre de l'initiative du Groupe sur l'observation de la terre (GEO) relative à la NDT. Une synthèse figure dans le document publié sous la cote ICCD/COP(15)/CST/2.

19. *Mesures à prendre* : Le CST sera invité à examiner les incidences que les résultats de l'objectif 1 du programme de travail de l'Interface science-politique pour l'exercice biennal 2020-2021 ont sur les orientations, à revoir le projet de décision relatif à ce point de l'ordre du jour figurant dans le document publié sous la cote ICCD/COP(15)/CST/8 et à produire un projet de décision final pour examen et, selon qu'il conviendra, adoption par la COP.

ICCD/COP(15)/CST/2 – Recommandations pratiques issues des données scientifiques sur la contribution potentielle de la planification intégrée de l'utilisation des terres et la gestion intégrée des paysages à un changement positif et porteur de transformation, à la réalisation de la neutralité en matière de dégradation des terres et à la solution des problèmes de désertification, de dégradation des terres et de sécheresse, au titre de l'objectif 1 du programme de travail de l'Interface science-politique pour l'exercice biennal 2020-2021. Rapport du Secrétaire exécutif

ICCD/COP(15)/CST/8 – Projets de décision à examiner à la quinzième session du Comité de la science et de la technologie. Note du secrétariat

b) **Données scientifiques sur les méthodes d'évaluation et de suivi de la résilience des populations et des écosystèmes vulnérables face à la sécheresse**

20. *Rappel* : L'objectif 2 du programme de travail de l'Interface science-politique était de fournir des données scientifiques sur les méthodes d'évaluation et de suivi de la résilience des populations et des écosystèmes vulnérables face à la sécheresse, compte tenu également de l'incidence des changements climatiques sur les risques de sécheresse.

21. L'Interface a dirigé une évaluation thématique en collaboration avec des scientifiques chargés de réaliser ces travaux sous sa supervision. Sur la base de cette évaluation, elle a établi un rapport technique intitulé « Multiscale Approaches for Assessment and Monitoring the Resilience of Vulnerable Populations and Ecosystems to Drought ». Une synthèse figure dans le document publié sous la cote ICCD/COP(15)/CST/3.

22. *Mesures à prendre* : Le CST sera invité à examiner les incidences que les résultats du programme de travail de l'Interface pour l'exercice biennal 2020-2021 ont sur les orientations, à revoir le projet de décision relatif à ce point de l'ordre du jour figurant dans le document publié sous la cote ICCD/COP(15)/CST/8 et à produire un projet de décision final pour examen et, selon qu'il conviendra, adoption par la COP.

ICCD/COP(15)/CST/3 – Recommandations pratiques issues des données scientifiques sur les méthodes d'évaluation et de suivi de la résilience des populations et des écosystèmes vulnérables face à la sécheresse, au titre de l'objectif 2 du programme de travail de l'Interface science-politique pour l'exercice biennal 2020-2021. Rapport du Secrétaire exécutif

ICCD/COP(15)/CST/8 – Projets de décision à examiner à la quinzième session du Comité de la science et de la technologie. Note du secrétariat

**c) Activités de coordination de l'Interface science-politique avec d'autres groupes et organes scientifiques intergouvernementaux**

23. *Rappel* : Dans ses décisions 23/COP.11 et 19/COP.13, la COP a chargé l'Interface science-politique d'échanger avec les multiples mécanismes scientifiques en place et, dans sa décision 20/COP.14, elle lui a demandé, agissant en étroite collaboration avec le secrétariat, de continuer de contribuer aux travaux d'autres groupes et organismes scientifiques internationaux s'occupant des questions relatives à la DDTS, et de coopérer avec eux. Le programme de travail pour 2020-2021 comprend six activités de coordination avec des groupes et organismes scientifiques externes et la prise en charge par l'Interface de l'essentiel de l'assurance qualité de la deuxième édition des Perspectives territoriales mondiales.

24. Les activités de coordination menées par l'Interface ainsi qu'un résumé des principales conclusions pertinentes pour la Convention qui sont tirées du rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat concernant les changements climatiques et les terres<sup>2</sup> et de la première partie de son sixième rapport d'évaluation<sup>3</sup>, qui ont été disponibles à temps pour permettre à l'Interface d'achever son examen, figurent dans le document publié sous la cote ICCD/COP(15)/CST/4.

25. *Mesures à prendre* : Le CST sera invité à examiner le document publié sous la cote ICCD/COP(15)/CST/4, ainsi que le projet de décision relatif à ce point de l'ordre du jour figurant dans le document ICCD/COP(15)/CST/8, et à produire un projet de décision final pour examen et, selon qu'il conviendra, adoption par la COP.

ICCD/COP(15)/CST/4 – Recommandations pratiques issues de la coopération avec d'autres groupes et organes scientifiques intergouvernementaux. Rapport du Secrétaire exécutif

ICCD/COP(15)/CST/8 – Projets de décision à examiner à la quinzième session du Comité de la science et de la technologie. Note du secrétariat

### **3. Interface entre science et politique, et partage de connaissances**

**a) Interface science-politique, diffusion et accessibilité des meilleures pratiques et Pôle de connaissances de la Convention**

26. *Rappel* : Dans leur décision 19/COP.13, les Parties ont décidé de maintenir l'Interface science-politique et de proroger son mandat, tel que défini dans les décisions 23/COP.11 et 19/COP.12, jusqu'à la fin de la seizième session de la COP et ont demandé au Bureau du

<sup>2</sup> IPCC Special Report on Climate Change, Desertification, Land Degradation, Sustainable Land Management, Food Security, and Greenhouse Gas Fluxes in Terrestrial Ecosystems (Rapport spécial du GIEC sur les changements climatiques, la désertification, la dégradation des terres, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres).

<sup>3</sup> Climate Change 2021: The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change ([www.ipcc.ch/report/sixth-assessment-report-working-group-i/](http://www.ipcc.ch/report/sixth-assessment-report-working-group-i/)). (Contribution du Groupe de travail I au sixième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat).

CST d'affiner les procédures de renouvellement échelonné de façon qu'un appel unique soit lancé pour choisir les nouveaux membres.

27. En outre, dans sa décision 19/COP.14, la COP a demandé au secrétariat de continuer de développer et de renforcer le Pôle de connaissances de la Convention en fonction des besoins et des priorités des pays parties pour faciliter la diffusion des connaissances utiles auprès de toutes les parties prenantes. Elle lui a également demandé de coordonner son action avec les secrétariats des autres conventions de Rio et les partenaires compétents pour garantir la cohérence et l'harmonisation dans la façon dont les initiatives concernant l'adaptation écosystémique, la réduction écosystémique des risques de catastrophe, les solutions naturelles et la gestion durable des terres sont classifiées et promues au moyen des instruments de l'interface entre science et politique et du Pôle de connaissances.

28. Le document publié sous la cote ICCD/COP(15)/CST/5 contient un rapport sur le renouvellement de la composition de l'Interface science-politique, sur les modalités d'ensemble de son fonctionnement, sur le développement du Pôle de connaissances de la Convention et sur l'accessibilité des meilleures pratiques relatives à la gestion durable des terres, ainsi que sur la cohérence et l'alignement des différentes approches visant à intégrer les pratiques de gestion environnementale.

29. *Mesures à prendre* : Le CST sera invité à examiner les informations figurant dans le document publié sous la cote ICCD/COP(15)/CST/5, ainsi que le projet de décision relatif à ce point de l'ordre du jour figurant dans le document ICCD/COP(15)/CST/8, et à produire un projet de décision final pour examen et, selon qu'il conviendra, adoption par la COP.

ICCD/COP(15)/CST/5 – Interface entre science et politique : Interface science-politique, diffusion et accessibilité des meilleures pratiques, et Pôle de connaissances de la Convention. Note du secrétariat

ICCD/COP(15)/CST/8 – Projets de décision à examiner à la quinzième session du Comité de la science et de la technologie. Note du secrétariat

**b) Programme de travail de l'Interface science-politique pour l'exercice biennal 2022-2023**

30. *Rappel* : Au paragraphe 5 de sa décision 19/COP.13, la COP a demandé à l'Interface science-politique de soumettre, par l'intermédiaire du secrétariat, à chaque session ordinaire du CST, une proposition de programme de travail mettant l'accent sur un ou deux grands thèmes prioritaires pertinents à l'échelle mondiale liés à la DDTS.

31. L'Interface a examiné une série de propositions de sujets que l'on pourrait envisager d'inscrire dans son programme de travail pour 2021-2022 et a ensuite élaboré un projet de programme de travail, qui figure dans le document publié sous la cote ICCD/COP(15)/CST/6.

32. *Mesures à prendre* : Le CST sera invité à examiner le document publié sous la cote ICCD/COP(15)/CST/6, ainsi que le projet de décision relatif à ce point de l'ordre du jour figurant dans le document ICCD/COP(15)/CST/8, et à élaborer un projet de décision pour examen et, selon qu'il conviendra, adoption par la COP en ce qui concerne le projet de programme de travail de l'Interface pour l'exercice biennal 2022-2023.

ICCD/COP(15)/CST/6 – Programme de travail de l'Interface science-politique (2022-2023). Note du secrétariat

ICCD/COP(15)/CST/8 – Projets de décision à examiner à la quinzième session du Comité de la science et de la technologie. Note du secrétariat

**c) Informations sur les modalités de présentation de rapports concernant le Cadre stratégique de la Convention (2018-2030)**

33. *Rappel* : Selon la décision 15/COP.1, l'une des fonctions du CST est, entre autres, de faire des recommandations concernant : i) la collecte, l'analyse et l'échange de données et d'informations pour surveiller de façon systématique le processus de dégradation des sols dans les zones touchées et évaluer les phénomènes de sécheresse et de désertification et leurs effets ; ii) les indicateurs pertinents, quantifiables et vérifiables qui pourraient être utilisés dans le cadre des programmes d'action.

34. Dans sa décision 3/COP.8, la COP a demandé au CST de conseiller le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC) sur la meilleure façon de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques. Dans ses décisions 16/COP.11 et 15/COP.13, elle a également demandé la collaboration du CRIC et du CST concernant la présentation des rapports. En outre, au paragraphe 6 de sa décision 11/COP.14, elle a encouragé les deux organes subsidiaires de la Convention à coopérer avec leurs bureaux pour poursuivre leur collaboration efficace sur les questions relatives à l'élaboration de méthodes ayant trait aux indicateurs.

35. Le travail méthodologique relatif aux indicateurs ayant été enrichi avec succès par la collaboration entre le CRIC et le CST, il est proposé de soumettre des sections du document publié sous la cote ICCD/COP(15)/CST/7-ICCD/CRIC(20)/8 à des négociations conjointes pendant la quinzième session de la COP. Le document contient des informations sur les indicateurs nouvellement proposés pour le suivi des progrès réalisés par rapport aux objectifs stratégiques. Il sera par conséquent examiné par le CST et le CRIC pendant la quinzième session de la COP.

36. *Mesures à prendre* : Le CST sera invité à examiner le rapport figurant dans le document publié sous la cote ICCD/COP(15)/CST/7-ICCD/CRIC(20)/8 en séance plénière et, dans le cadre d'un groupe de contact conjoint avec le CRIC, à produire un projet de décision final pour examen et, selon qu'il conviendra, adoption par la COP.

ICCD/COP(15)/CST/7-ICCD/CRIC(20)/8 – Informations sur les modalités de présentation de rapports concernant le Cadre stratégique de la Convention (2018-2030).

Note du secrétariat

ICCD/CRIC(20)/10 – Projets de décision à examiner à la vingtième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention. Note du secrétariat

**4. Questions de procédure : Programme de travail de la seizième session du Comité de la science et de la technologie**

37. Conformément à l'article 33 du règlement intérieur de la COP, le CST doit présenter à la COP, pour adoption, un programme de travail provisoire pour sa seizième session.

**5. Adoption du rapport du Comité de la science et de la technologie**

38. Il sera rendu compte des travaux effectués par le Comité à sa quinzième session dans le rapport de la COP sur sa quinzième session. À cet effet, le rapport du Comité sur sa quinzième session, y compris les projets de décision, s'il y a lieu, devrait être soumis à la COP pour examen et, selon qu'il conviendra, adoption.

ICCD/COP(15)/CST/8 – Projets de décision à examiner à la quinzième session du Comité de la science et de la technologie. Note du secrétariat

## Annexe

## Calendrier provisoire des travaux de la quinzième session du Comité de la science et de la technologie

Mercredi 11 mai 2022	
10 heures-13 heures	15 heures-18 heures
	<p><i>Ouverture de la quinzième session du Comité de la science et de la technologie (CST) par le Président du Comité</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Questions d'organisation           <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux <i>(ICCD/COP(15)/CST/1)</i></li> </ul> </li> <li>• Questions découlant du programme de travail de l'Interface science-politique pour l'exercice biennal 2020-2021           <ul style="list-style-type: none"> <li>- Données scientifiques sur la contribution potentielle de la planification intégrée de l'utilisation des terres et la gestion intégrée des paysages à un changement positif et porteur de transformation, à la réalisation de la neutralité en matière de dégradation des terres et à la solution des problèmes de désertification, de dégradation des terres et de sécheresse <i>(ICCD/COP(15)/CST/2, ICCD/COP(15)/CST/8).</i></li> <li>- Données scientifiques sur les méthodes d'évaluation et de suivi de la résilience des populations et des écosystèmes vulnérables face à la sécheresse <i>(ICCD/COP(15)/CST/3, ICCD/COP(15)/CST/8)</i></li> </ul> </li> </ul>



## Jeudi 12 mai 2022

10 heures-13 heures	15 heures-18 heures
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Questions découlant du programme de travail de l'Interface science-politique pour l'exercice biennal 2020-2021 (<i>suite</i>)               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Activités de coordination de l'Interface science-politique avec d'autres groupes et organes scientifiques intergouvernementaux (<i>ICCD/COP(15)/CST/4, ICCD/COP(15)/CST/8</i>)</li> </ul> </li> <li>• Interface entre science et politique, et partage de connaissances               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Interface entre science et politique : Interface science-politique, diffusion et accessibilité des meilleures pratiques, et Pôle de connaissances de la Convention (<i>ICCD/COP(15)/CST/5, ICCD/COP(15)/CST/8</i>)</li> <li>- Programme de travail de l'Interface science-politique pour l'exercice biennal 2022-2023 (<i>ICCD/COP(15)/CST/6, ICCD/COP(15)/CST/8</i>)</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interface entre science et politique, et partage de connaissances (<i>suite</i>)               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informations sur les modalités de présentation de rapports concernant le Cadre stratégique de la Convention (2018-2030) (<i>ICCD/COP(15)/CST/7-ICCD/CRIC(20)/8, ICCD/CRIC(20)/10</i>)</li> </ul> </li> </ul>

## Vendredi 13 mai 2022

10 heures-13 heures	15 heures-18 heures
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Questions de procédure : Programme de travail de la seizième session du Comité de la science et de la technologie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption du rapport du Comité de la science et de la technologie (<i>ICCD/COP(15)/CST/8</i>)</li> <li>• Questions d'organisation               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Élection des membres du Bureau autres que le Président du Comité de la science et de la technologie</li> </ul> </li> </ul> <p><i>Clôture de la session</i></p>